

## CONCOURS

élateurs béné-  
100 points pour  
nous feront par-

reaux donne 250  
de 100 points

## NCIALE

en juillet 1900

... \$5.000.000

... \$4.500.000

constamment en contact

aux affaires qui lui sont  
350 bureaux (Succursales  
io, Nouveau-Brunswick et

me, les argents confiés à son  
de Censeurs.

le meilleur ami



debarras en y  
-plancher

vez faire avec cette chambre  
à l'œuvre. Bien nettoyée et  
êtres et un couvre-plancher  
vraie chambre — une cham-  
plancher qui est le plus beau.

Vérifiez toujours l'envers en  
fort canvas. C'est votre ga-  
rantie de durée et de satisfac-  
tion.



Fait en Canada

DOMINION

ADMINISTRATION DE PUBLICITE  
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excopté cité  
de Québec..... 75c.  
Cité de Québec et pays  
étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne  
Annonces classifiées le. du mot  
minimum .50 sous.

Pour abonnement et annon-  
ces écrire au "Bulletin de la  
Ferme" Limitée, 111 Côte de  
la Montagne, (Edifice Morin)  
Québec Casier postal 129—  
Tél. 2 4297.

# LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111  
QUÉBEC

RÉDACTION ET  
COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux  
intérêts de la ferme et du foyer  
rural.

Elle est rédigée par un comi-  
té de techniciens et de prati-  
ciens agricoles, assistés de colla-  
borateurs occasionnels et de  
correspondants de diverses ins-  
titutions agricoles. Toute col-  
laboration est sujette au con-  
trôle du directeur.

La correspondance concer-  
nant la rédaction doit s'adres-  
ser au Directeur du "Bulletin  
de la Ferme", Casier postal 129  
Haute-Ville, Québec.

Volume XIII

QUÉBEC, LE 8 JANVIER 1925

Numéro 2

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

## Complétez votre outillage

Chaque beurrerie devrait posséder une  
balance à humidité

Pour les cultivateurs de la province de Québec, l'industrie laitière est certainement l'exploitation qui lui rapporte le plus de revenus.

Nous constatons avec plaisir que le cultivateur en général prend grand soin de son lait ou de sa crème; aussi les produits fabriqués sont de meilleure qualité qu'il y a quelques années. De son côté, le fabricant de beurre ou de fromage semble se rendre compte qu'il a de formidables concurrents sur les marchés étrangers et qu'il lui faut des produits de toute première qualité, s'il ne veut pas que nos produits soient relégués à l'arrière plan.

Aussi des propriétaires de beurreries ou fromageries consentent-ils à de grands sacrifices, pour l'amélioration des conditions sanitaires de leur fabrique, de leur outillage, dont le plus important est certainement le bassin pasteurisateur.

Avec un bon lait, un fabricant consciencieux et un outillage moderne, est-ce que le cultivateur retire en revenus le maximum qu'il est en droit d'attendre?—Non.—Il se perd des milliers de piastres par année.

D'après la loi, un fabricant a le droit d'incorporer dans son beurre jusqu'à 18% d'eau. Mais s'il y a un surplus d'humidité de plus de 16%, il s'expose à de graves ennuis, tels que la saisie de son beurre et la poursuite, car la loi est sévère sur ce point. Le moindre ennui qu'il puisse avoir est qu'il doit payer pour travailler de nouveau ce beurre, et souvent le beurre ainsi refait perd de sa qualité. Nous pouvons dire que chaque fois qu'un lot de beurre est trouvé contenant trop d'eau, il en coûte au fabricant de \$25. à \$50. Le fabricant, en général, sait à quoi il s'expose et ne veut pas prendre de risques. Alors, nous constatons généralement qu'il se tient bien en deça de la limite de 16%, comme en fait foi le résultat des épreuves du beurre que nous recevons à nos entrepôts.

Il n'y a qu'un moyen à prendre pour que le beurre donne le maximum de rendement, c'est, pour le fabricant, de se procurer une balance à humidité.

Nous avons, devant nous, le rapport d'un de nos propagandistes qui est allé faire des démonstrations dans 6 beurreries de son district et voici le résultat:

Pourcentage d'eau après le barattage 13.3%. Notre propagandiste fait alors incorporer un peu d'eau. Une deuxième épreuve indique 15.5 soit 2.2 lbs de plus par 100. Cette beurrerie a une production annuelle de 80,000 lbs. Donc, en se servant d'une balance à humidité, ce fabricant ferait 1,760 lbs de beurre de plus. En prenant comme prix moyen du beurre .33c, nous avons le joli montant de \$580.80 de revenus supplémentaires pour ce seul arrondissement. Les autres districts sont dans la même situation.

Si l'on prend comme base la journée de démonstration, nous constatons que les 6 beurreries pourraient faire bénéficier leurs patrons d'un montant additionnel de \$2,520., soit plus de \$420. par arrondissement.

Comme vous voyez, il y va de l'intérêt des producteurs de lait et des fabricants à ce que toute beurrerie ait dans son outillage une balance à humidité.

## Ce qu'on peut attendre de la Coopérative

Les résultats d'une expérience récente

La coopération en agriculture a de grands avantages. Les cultivateurs avertis le constatent pour leur bénéfice et pour le progrès de la classe agricole. Une pareille union permet des mouvements concertés qui agissent sur le marché et l'influencent pour le bien général de la communauté.

Récemment, la Coopérative Fédérée de Québec a tenté une expérience très heureuse sur ce point.

Le marché du beurre déclinait et des spéculateurs cherchaient à accentuer sa baisse au préjudice des producteurs de beurre et des cultivateurs. La Coopérative Fédérée exerçait un contrôle contre eux; elle s'en est servi et voici comment: elle a mis en entrepôt les livraisons de beurre qu'elle recevait de ses producteurs au lieu de les placer sur le marché; mais elle a payé à ceux-ci d'avance une somme de 25 sous la livre, quitte à les rembourser de la différence plus tard.

Résultat: les spéculateurs ont cessé leurs manœuvres faute d'aliment; le beurre s'est stabilisé puis il a repris sa marche comme auparavant. Quelques jours plus tard, la Coopérative faisait tenir à ses producteurs la différence de sept à huit sous de plus par livre.

Cette décision était la sagesse même. Elle a été possible seulement grâce à la coopération. Et voici comment un des sociétaires de la Coopérative en exprime sa gratitude:

Mon. J.-Arthur Pâquet,  
Président du Conseil Exécutif,  
Coopérative Fédérée de Québec,  
Montréal, P. Q.

Cher monsieur Pâquet,

Je vous écris pour vous exprimer toute ma reconnaissance à la Coopérative Fédérée qui a protégé efficacement les cultivateurs producteurs de beurre dernièrement.

Sans la Coopérative, certains commerçants intéressés de Montréal auraient réussi à faire tomber le prix du beurre de 35 à 27 centins, comme ils l'avaient comploté.

La Coopérative a heureusement pris nos intérêts. Elle a refusé de vendre le beurre au prix réduit que les commerçants offraient et elle a soutenu le marché en mettant nos produits en entrepôt et en nous payant d'avance 25 centins par livre, en attendant un règlement final.

Ce règlement la Coopérative vient de le faire en nous rendant compte de 33 et 35 centins pour notre beurre, que nous aurions été forcés de vendre à 27 centins, si les commerçants avaient contrôlé le marché.

Vous avez aussi épargné des milliers de piastres aux cultivateurs dans cette seule transaction. Vous les avez protégés contre une indigne exploitation et je vous en remercie publiquement en mon nom et au nom de tous les cultivateurs de ma localité.

Des faits comme celui qui vient de se produire devraient ouvrir les yeux et faire voir où sont nos véritables protecteurs.

Il me semble que pas un seul cultivateur de la province devrait refuser son concours à la Coopérative. Ceux qui préfèrent suivre certains commerçants et leur organe nuisent aux intérêts des agriculteurs et ils devraient le reconnaître.

Votre dévoué,

Samuel Pellerin

St-Esprit, Montcalm.

Que tous les partisans du progrès agricole concourent dans le vœu de notre correspondant et la Coopérative Fédérée assurera davantage le but de sa fondation.